Application de connexion de la caméra de tableau de bord  
 CONTRAT D'UTILISATION DE LOGICIEL PAR L'USAGER FINAL

Le présent contrat d’utilisation de logiciel par l’usager final a été révisé pour la dernière fois le 1er avril 2021 (version 1.0).

LE PPRÉSENT CONTRAT JURIDIQUE (" CONTRAT ") EST CONCLU ENTRE LA CORPORATION PIONEER SITUÉE À 28-8, HONKOMAGOME 2-CHOME, BUNKYO-KU, TOKYO 113-0021, JAPAN (" PIONEER ") ET VOUS. VOUS ACCEPTEZ QUE LE PRÉSENT CONTRAT EST EXÉCUTOIRE COMME TOUT ACCORD NÉGOCIÉ ÉCRIT SIGNÉ PAR VOUS. LE PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUE À L'UTILISATION DE L'APPLICATION DÉFINIE CI-DESSOUS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT.

NE CLIQUEZ SUR LE BOUTON CI-DESSOUS SI VOUS N’ACCEPTEZ PAS LE PRÉSENT CONTRAT ET LES TERMES D'UTILISATION AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.

VOUS RECONNAISSEZ :

1. QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT CONTRAT,
2. QUE VOUS AVEZ COMPRIS SON CONTENU, ET
3. QUE VOUS AVEZ ACCEPTÉ DE VOUS SOUMMETRE À SES TERMES ET CONDITIONS,

SI VOUS

1. CLIQUEZ SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION DE LA VERSION ÉLECTRONIQUE DU PRÉSENT CONTRAT OU
2. INSTALLEZ OU UTILISEZ TOUTE PARTIE DE L'APPLICATION POUR CONNECTER VOTRE CAMÉRA DE TABLEAU DE BORD ET LA DOCUMENTATION IMPRIMÉE OU ÉLECTRONIQUE ASSOCIÉE (QUI PEUT METTRE À JOUR, MODIFIER, SUPPLÉMENTER L' " APPLICATION " DE TEMPS EN TEMPS).

SI DANS LE PAYS DE VOTRE RESIDENCE ÊTRE MINEUR SIGNIFIE DE NE PAS ÊTRE MAJEUR (ADULTE), VEUILLEZ DEMANDER VOTRE PARENT OU VOTRE TUTEUR DE LIRE L'APPLICATION ET LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SON UTILISATION. EN CLIQUANT SUR LE BOUTON D’ACCEPTATION OU D’INSTALLATION OU D’UTILISATION DE L’APPLICATION, VOUS DÉCLAREZ (COMMUNIQUEZ À PIONNIER) D’AVOIR OBTENU LE CONSENTEMENT DE VOTRE PARENT OU DE VOTRE TUTEUR, SI NÉCESSAIRE, POUR PARTICIPER AU PRÉSENT CONTRAT. LA SOCIÉTÉ PIONEER NE FOURNIT PAS INTENTIONNELLEMENT LA PRÉSENTE APPLICATION AUX MINEURS.

SI VOUS N'ÊTES PAS DISPOSÉ À VOUS CONFORMER AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, CLIQUEZ SUR LE BOUTON CI-DESSOUS QUI INDIQUE VOTRE DÉSACCORD AU CONTRAT ET N'INSTALLEZ OU N'UTILISEZ AUCUNE PARTIE DE L'APPLICATION.

L’INTERNET ET LES LÉGISLATION, RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES CHANGENT FRÉQUEMMENT. EN CONSÉQUENCE, PIONEER SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LE PRÉSENT CONTRAT À TOUT MOMENT. VOUS SEREZ NOTIFIÉ DANS L'APPLICATION DE TOUT CHANGEMENT AU PRÉSENT CONTRAT. L’UTILISATION DE VOTRE L'APPLICATION APRÈS RÉCEPTION DE CET AVIS SERA CONDITIONNÉE À L'ACCEPTATION DES MODIFICATIONS.

1. **OCTROI DE LICENCE**. La licence que la société Pioneer vous rend octroyée dans le cadre de la présente est une licence limitée et non exclusive révocable, intransmissible, personnelle et libre de redevance vous permettant d'utiliser l’Application à des fins personnelles et non commerciales selon les termes et conditions énoncés dans le présent Contrat et conformément à la législation applicable. Pioneer se réserve tous les droits expressément accordés dans le présent Contrat. La licence ne donne aucun droit d'obtenir de futures mises à niveau, mises à jour ou suppléments de l'Application. Cependant, si des mises à niveau, des mises à jour ou des suppléments de l'Application sont obtenus, l'utilisation de ces mises à niveau, mises à jour ou suppléments est régie par le présent Contrat et par toute modification de celui-ci, à moins que d'autres conditions accompagnent les mises à niveau, les mises à jour ou les suppléments, auquel cas ces conditions s'appliquent.

2. **LIMITATIONS APPLICABLES A L'UTILISATION**. Vous ne pouvez pas (directement ou par l’entremise d’un tiers) :

1. copier l’Application.
2. concéder d'une sous-licence, prêter, louer, ou mettre l’Application accessible à une tierce partie (par Internet ou sur des supports tangibles, par diffusion ou de toute autre manière),
3. utiliser l’Application sur une base commerciale,
4. modifier, adapter ou compiler toute partie de l’Application,
5. effectuer des opérations de rétro-ingénierie, décompiler ou désassembler de l’Application ou tenter de découvrir le code source de tout autre moyen,
6. contourner, modifier, annuler, altérer ou contourner l'une des fonctionnalités de sécurité de l'Application, y compris la modification de toute fonctionnalité de gestion des droits numériques de l'Application,
7. supprimer ou modifier tout (e) copyright, marque déposée ou autres droits de propriété de l'Application,
8. utiliser l'Application d'une manière non définie dans le présent Contrat ou dans la documentation de l'Application, ou
9. aider ou encourager toute tierce partie à s'engager dans toute activité restreinte par le présent Contrat.

Vous n’acquérez aucun autre droit au-delà de la licence limitatée en vertu du présent Contrat, titre ou intérêt en référence de la présente l'Application. Tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés sont entièrement réservés par nous et / ou nos fournisseurs ou concédants de licence, selon le cas, et aucun de ces droits n'est conféré par estoppel, application de la loi, implication ou autre.

3. **CONDITIONS D'UTILISATION**. Pour utiliser l'Application, les appareils mobiles compatibles (y compris les smartphones et les tablettes) et les caméras de tableau de bord Pioneer compatibles avec l'Application (ci-après dénommés « caméras de bord compatibles ») sont nécessaires. L'Application n'est pas compatible avec les caméras de tableau de bord Pioneer autres que les caméras de tableau de bord Compatibles. Pour plus de détails, veuillez consulter la page produit de votre caméra de tableau de bord Pioneer ou la liste des applications dans l'App Store ou Google Play (selon le cas). De plus, l'utilisation de l'Application peut nécessiter des mises à jour régulières de l'Application et du système d'exploitation de l'appareil.

L'usager accepte les restrictions d'utilisation et les précautions suivantes lors de l'utilisation de l'Application :

A. Pour utiliser certaines fonctionnalités de l'Application, il est nécessaire de connecter l’Application et la caméra de bord compatible via Wi-Fi.

B. En téléchargeant une image ou une vidéo enregistrée avec la caméra de bord compatible sur les réseaux sociaux, une autre plate-forme ou Internet, ou tout autre partage compatible, l'usager doit être susceptible de ne pas causer une atteinte à des informations personnelles ou être intrusif dans la vie privée d’autrui, et est l’unique responsable d’un tel téléchargement ou autre partage. L'ACTE DE TÉLÉCHARGEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES OU CELLES CONFIDENTIELLES SUR UN AUTRUI OU D'UNE TIERCE PARTIE PEUT ÊTRE ILLÉGAL DANS CERTAINES JURIDICTIONS. PIONEER NE SAURAIT PAS TENUE RESPONSABLE POUR TOUT CONFLIT EN LIEN AVEC DES IMAGES OU DES VIDÉOS TÉLÉCHARGÉES PAR LES USAGERS. VOUS ACCEPTEZ D’ÊTRE LE SEUL RESPONSABLE DE TOUTE PROCÉDURE VISANT À RÉSOUDRE ET D’EXONÉRER LA SOCIÉTÉ PIONEER DE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS TOUT DIFFÉREND EN LIEN AVEC VOTRE UTILISATION, TÉLÉCHARGEMENT, PARTAGE OU ÉDITION D'IMAGES ET DE VIDÉOS ENREGISTRÉES AVEC DES CAMÉRAS DE BORD COMPATIBLES, Y COMPRIS SANS S’Y LIMITER DE TOUTE INFRACTION AUX DONNÉES PERSONNELLES ET À LA VIE PRIVÉE D'UNE TIERCE PARTIE.

4. **BON USAGE**. Vous acceptez d’utiliser l’Application :

1. d'une manière conforme à toutes les lois, règles et réglementations applicables au présent Contrat et aux exigences, à la documentation et aux instructions relatives à l'Application, et
2. d'une manière raisonnable, sûre et dûment autorisée en lien avec des circonstances associées à l'utilisation de l'Application.

Vous acceptez de ne pas utiliser l’Application d'une manière :

1. illégale, non personnelle ou non autorisée,
2. nuisible ou risquée aux activités, à la réputation, aux employés, aux clients, aux installations de Pioneer et toute tierce partie,
3. perturbatrice aux pilotes ou qui pourrait causer des blessures corporelles ou décès aux passagers des véhicules ou aux passants ou d’une autre manière, ou
4. harcelante, abusive, délictuelle, menaçante, diffamatoire ou autre pour enfreindre ou violer les droits de toute tierce partie.

L’UTILISATION DE L'APPLICATION PENDANT LA CONDUITE PEUT DISTRAIRE L'ATTENTION DU PILOTE ET CAUSER DES BLESSURES CORPORELLES GRAVES OU UN DÉCÈS DU PILOTE, D'AUTRES PILOTES, DE PASSAGERS OU DE TIERS, ET PEUT ÊTRE ILLÉGAL DANS CERTAINES JURIDICTIONS. L'USAGER ACCEPTE DE NE PAS UTILISER L'APPLICATION PENDANT LA CONDUITE.

IL EST ILLÉGAL DANS LA PLUPART DE JURIDICTIONS DE RENDRE VISIBLE UNE VIDÉO QUAND LE VÉHICULE CIRCULE. VEUILLEZ TROUVER UN ENDROIT SÛR POUR VOUS GARER ET ENGAGER LE FREIN D’ARRÊT AVANT DE VISIONNER UNE VIDÉO DISPONIBLE SUR L'APPLICATION.

5. **CESSION**. Le présent Contrat et l'un de vos droits et obligations en vertu de celui-ci ne peuvent être cédés ou transférés par vous sans le consentement écrit préalable de la société Pioneer. Si vous cédez l'Application, vos droits qui découlent du présent Contrat seront terminés immédiatement et vous ne pourrez pas conserver l'original ou des copies de l'Application. Pioneer peut librement céder ou transférer le présent Contrat ou l'un de ses droits ou obligations en vertu de celui-ci. Cependant, Pioneer ne cédera ou ne transférera le présent Contrat ou l'un de ses droits ou obligations en vertu en découlant qu'avec votre consentement si la cession ou le transfert a un impact sur vos garanties.

6. **RÉSILIATION**. Le présent Contrat produit ses effets dès votre acceptation (comme décrit ci-dessus) et reste en vigueur toute la durée de validité de copyright de l'Application conformément à la législation applicable.

Pioneer peut résilier le présent Contrat pour quelque motif que ce soit à tout moment en envoyant un préavis écrit d'au moins un mois via l'Application ou un autre mode de livraison électronique (tel que le e-mail). Vous bénéficiez d'un droit de résiliation du Contrat à tout moment en envoyant un préavis écrit à Pioneer.

En tout cas de cause, Pioneer peut résilier le présent Contrat et de ce fait en cessant toute utilisation de l'Application sans un avis préalable de manquement à des obligations, toute ingérence légale avec effet immédiat si vous ne vous conformez pas à l'une des dispositions de la Section 2, 3 ou 4 du présent Contrat.

Si le présent Contrat est résilié, vous devez :

1. cesser d’utiliser l'Application,
2. effacer de manière permanente l'original et toutes les copies de l'Application, et
3. détruire toutes les copies de l'Application de l'équipement sur lequel elle est installée.

7. **CLAUSE DE GARANTIE**. COMME L'APPLICATION VOUS VOUS EST ACCORDÉE GRATUITEMENT PAR LICENCE, PIONEER NE GARANTIT QUE L'APPLICATION EST CONÇUE ET DISPONIBLE SELON LES NORMES RÉGULIÈRES DE L'INDUSTRIE RELATIVES AUX APPLICATIONS GRATUITES. AUTREMENT, IL N'Y A AUCUNE GARANTIE SUR L'APPLICATION OCTROYÉE SOUS LICENCE " EN L'ÉTAT " AVEC TOUS LES DÉFAUTS ÉVENTUELS. LA SOCIÉTÉ PIONEER, SES FOURNISSEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE RÉFUTENT TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES EN CE COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITATER, TOUTES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'ACTUALITÉ OU DE NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS, DANS LES LIMITES LES PLUS LARGES AUTORISÉES PAR LA LOI. VOUS ASSUMEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ, EU ÉGARD À L'UTILISATION DE L'APPLICATION.

SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LA SOCIÉTÉ PIONEER, SES FOURNISSEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE EU ÉGARD À CE QUE :

1. L'APPLICATION FONCTIONNE SANS ERREUR,
2. VOTRE UTILISATION DE L'APPLICATION SERA ININTERROMPUE ET EXEMPTE DE TOUTE ERREUR,
3. L'APPLICATION CONFORME VOS EXIGENCES OU
4. COMPATIBLE AVEC LA CONFIGURATION DE MATÉRIEL OU D'APPLICATION QUE VOUS AVEZ CHOISIS.

AUCUNE REPRÉSENTATION ÉCRITE OU ORALE FAITE PAR LE GROUPE PIONEER OU QUELQU'UN D'AUTRE, N'IMPLIQUEZ PAS UNE GARANTIE DE PIONEER. LE GROUPE DE MOTS " GROUPE PIONEER " SIGNIFIE LA SOCIÉTÉ PIONEER, SES FILIALES ET AUTRES AGENCES, AINSI QUE LES PROPRIÉTAIRES, LES ADMINISTRATEURS, LES DIRIGEANTS, LES EMPLOYÉS, LES FOURNISSEURS, LES DISTRIBUTEURS, LES REVENDEURS, LES CONCÉDANTS DE LICENCE ET REPRÉSENTANTS.

8. **POSSIBILITÉ DE RECOURS**. DANS LES LIMITES LES PLUS LARGES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE ET EN AUCUN CAS, SAUF FAUTE INTENTIONNELLE OU NÉGLIGENCE GRAVE LA SOCIÉTÉ PIONEER, NI TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE PIONEER, NI SES FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE NE SAURONT TENUS RESPONSABILE NI PAR VOUS-MÊME NI PAR UN AUTRUI POUR LE COMPTE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS DE TOUTE NATURE (Y COMPRIS UNE PERTE DE DONNÉES OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE), QUE CE SOIT AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, D'UNE INCAPACITÉ D'UTILISATION DE L'APPLICATION QUE CE SOIT LA CAUSE, DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE, MÊME SI LE GROUPE PIONNIER OU SES FOURNISSEURS OU LES CONCÉDANTS DE LICENCE ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU ACTIONS JUDICIAIRES. CERTAINES JURIDICTIONS PROHIBENT L'EXCLUSION DE CERTAINS TYPES DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE DE L'USAGER À LA SUITE D'UNE ACTION OU DE L'INACTIVITÉ DE PIONNIER, L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS VOUS CONCERNER.

9. **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**. DANS LES LIMITES LES PLUS LARGES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE ET EN AUCUN CAS QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ SAUF FAUTE CONTRAVENTIONNELLE OU NÉGLIGENCE GRAVE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE ET CUMULÉE DU GROUPE PIONEER, DE SES FOURNISSEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE À VOTRE ÉGARD AU TITRE DE TOUTES DEMANDES D'INDEMNISATION DE TOUTE SORTE SURVENANT EN VERTU DES PRÉSENTES EN LIEN DE SON OBJET OU TOUT PRODUIT, DE RUPTURE DE CONTRAT, DE TORT OU DE TOUT AUTRE ÉVÉNEMENT NE SAURAIT EXCÉDER DIX DOLLARS US (US$10.00) OU LE MONTANT DES REDEVANCES POUR LES CAMÉRAS DE BORD COMPATIBLES EFFECTIVEMENT RÉGLÉES PAR VOUS EN CONTREPARTIE DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION (SELON LE PLUS CHER). LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ DU GROUPE PIONEER, DE SES FOURNISSEURS ET CONCÉDANTS DE LICENCE SONT TOTALES ET CUMULÉES PAR LE PLAFOND. CERTAINES JURIDICTIONS PROHIBENT LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE DE L'USAGER À LA SUITE D'UNE ACTION OU DE L'INACTIVITÉ DE PIONEER, L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS VOUS CONCERNER.

10. **VOS DROITS SPÉCIFIQUES**. CERTAINES JURIDICTIONS PROHIBENT L'EXCLUSION DE PERTES OU DE LIMITES DE RESPONSABILITÉ. L'EXCLUSION OU LES RESTRICTIONS DÉPOSSEDÉES PAR LA LOI APPLICABLE PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. VOS DROITS SPÉCIFIQUES PEUVENT VARIER SELON VOTRE JURIDICTION SPÉCIFIQUE.

11. **BUT PRINCIPAL**. EXCEPTÉ LES CAS LIMITATIFS OU VARIÉS PAR LA LOI APPLICABLE, LES CLAUSES, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT À TOUTES LES CIRCONSTANCES SI UN RECOURS N'ATTEINT PAS SON BUT PRINCIPAL.

12. **SERVICE DE GARANTIE**. LA SOCIÉTÉ PIONEER N'EST PAS TENUE D'ASSURER UN SUPPORT DE L'APPLICATION. LA SOCIÉTÉ PIONEER ET SES FOURNISSEURS ONT DROIT, SANS VOUS INFORMER À CE SUJET, À ACCEDER PÉRIODIQUEMENT À DISTANCE À VOTRE APPLICATION POUR LA METTRE À JOUR, MODIFIER, SUPPLÉMENTER OU AMÉLIORER. DANS DE RARES CAS, CES MISES À JOUR, MODIFICATIONS, SUPPLÉMENTS OU AMÉLIORATIONS PEUVENT CAUSER UNE PERTE DE DONNÉES OU D'AUTRES PROBLÈMES. VOUS ÊTES LE SEUL RESPONSABLE DE SAUVEGARDER RÉGULIÈREMENT DE TOUTES LES DONNÉES AFIN D'ÉVITER DE TELLES SITUATIONS.

13. **IRRESPONSABILITÉ DU DISTRIBUTEUR DE L'APPLICATION**. Pioneer, et non Apple Inc., Google Inc. ou tout autre fournisseur d’applications (ci-après dénommé le " Distributeur d’applications "), engage une responsabilité exclusive de l’application en vertu des conditions générales du présent Contrat. Pioneer, et non le Distributeur de l'application, est responsable de l'examen des réclamations de votre part ou de tout tiers en lien avec l'Application ou votre possession et / ou utilisation de l'Application, y compris, mais sans s'y limiter, les violations de la propriété intellectuelle. Le Distributeur de l'Application n'est pas obligé de fournir des services d'assistance ou de support de l'Application.

14. **CIRCONSTANCES DE FORCE MAJEURE**. La société Pioneer est exonérée de toute responsabilité en cas du manquement à des obligations du présent Contrat dû à tout événement hors de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, une catastrophe naturelle, une perturbation des conditions de travail, une panne Internet ou une interruption de service, une interruption de la communication, une défaillance du fournisseur de services ou tout autre tierce partie à ses obligations, incendie, cyberattaque, acte terroriste ou guerre.

15. **CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ**. Lors de la configuration de la caméra de bord compatible de véhicule via l'Application d'usager, elle enverra les informations prédéfinies de l'équipement sur lequel il est installé à la caméra de board de véhicule compatible, mais n'enverra aucune donnée à Pioneer. En outre, aucune donnée ne sera envoyée à Pioneer lors du téléchargement des images photographiques et des vidéos en provenance de la caméra de tableau de bord de véhicule compatible via l'A application. Pioneer n'a des informations sur le nombre de téléchargements de l'Application que de la part du Distributeur d'applications. Tout traitement de données par le Distributeur de l'Application ou le fournisseur de smartphones dans le cadre de votre téléchargement et de votre utilisation de l'Application est régi par les politiques du Distributeur de l'Application et du fournisseur. Si Pioneer publie une mise à jour de l'application qui comprend des fonctions analytiques ou autres de collecte et de traitement de données, la mise à jour de l'Application sera régie par la version actualisée du présent Contrat et par la politique de confidentialité de l'Application. Ayant pris connaissance de la " Politique de confidentialité pour utiliser la caméra de bord de véhicule ", vous découvrirez les informations supplémentaires que vous pouvez afficher dans l'Application ou trouver des liens vers des descriptions de l'application dans l'App Store et Google Play.

16.  **GARANTIE D'INDEMNISATION**. Vous acceptez de prévenir, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chaque membre du Groupe Pioneer de tout dommage, perte ou dépense (y compris les honoraires et dépenses d'avocat raisonnables dans la mesure maximale permise par les lois applicables à vous) encourus dans le cadre de toute réclamation, demande ou réclamations de tiers (" Réclamations ") intentées ou réclamées contre tout membre du Groupe Pioneer en relation avec votre violation présumée du présent Contrat. Si vous êtes tenu de fournir une compensation en vertu de cette déclaration, Pioneer peut, à sa seule et absolue discrétion, contrôler toute Réclamation à vos frais. Sans limiter ce qui précède, vous ne pouvez pas régler, compromettre ou autrement résoudre une réclamation sans le consentement écrit de Pioneer.

17. **TIERS BÉNÉFICIAIRE**. Vous reconnaissez et acceptez que, le cas échéant, Apple Inc. et filiales d'Apple Inc., ainsi que de Google Inc. et filiales de Google Inc. sont des tiers bénéficiaires du présent Contrat et que, selon le cas, après votre acceptation des termes et conditions du présent Contrat, Apple Inc. et filiales d'Apple Inc., ainsi que de Google Inc. et filiales de Google Inc. auront le droit (et seront réputé avoir accepté ce droit) de vous demander de faire appliquer le présent Contrat en tant que tiers bénéficiaires.

18. **RESTRICTIONS D'EXPORTATION**. Vous reconnaissez que l'Application est soumise aux lois et réglementations de contrôle des exportations du Japon, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, y compris toutes les modifications connexes, et peut contenir des données techniques soumises aux lois et réglementations en matière d'exportation et de réexportation. Vous acceptez de ne pas exporter ou réexporter l'Application directement ou par l’entremise d’un tiers vers tout pays soumis à des restrictions d'exportation du Japon, des États-Unis ou de l'Union européenne, ou enfreignant d'une autre manière les lois et réglementations du Japon, des États-Unis, de l'Union européenne. ou d'autres juridictions dans lesquelles l'Application a été acquise légalement. Sans limiter ce qui précède, vous déclarez et garantissez que l'Application ne sera pas exportée ou réexportée vers un pays sous embargo américain, ou vers des personnes physiques ou morales figurant sur la liste des personnes spéciales et interdites du département du Trésor américain ou sur la liste des personnes interdites du Trésor américain et Organisations, Département du commerce des États-Unis. En utilisant l'Application, vous déclarez et garantissez que vous ne vous trouvez pas dans un tel pays ou une telle liste. Vous acceptez également de ne pas utiliser l'Application à des fins interdites par les lois du Japon, des États-Unis ou de l'Union européenne ou les lois des juridictions dans lesquelles l'Application a été acquise légalement, y compris, mais sans s'y limiter, le développement, la conception, ou la fabrication de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

19. **USAGERS FINAUX DU SECTEUR PUBLIC**. Pour les usagers finaux du secteur public américain, l'Application est un " logiciel informatique commercial " ou une " documentation sur un logiciel informatique commercial " tel que défini dans 48 C.F.R. 252.227-7014 (a) (1) (2007) et 252.227-7014 (a) (5) (2007). Les droits du gouvernement américain concernant l'Application sont limités par le présent Contrat conformément aux dispositions des documents FAR §§ 12.212 (Logiciel informatique) (1995) et 12.211 (Données techniques) (1995) et / ou DFAR 227.7202-3 selon le cas. Par conséquent, l'Application est concédée sous licence aux utilisateurs finaux du secteur public américain (a) uniquement en tant que " Produits commerciaux " comme le terme est défini dans FAR 2.101 dans son ensemble et inclus dans DFAR 212.102, et (b) uniquement avec les droits limités qui sont accordés aux représentants du gouvernement en vertu du présent Contrat. Les agences gouvernementales américaines ou les usagers finaux de leurs services ne bénéficient en aucun cas de droits autres que ceux que nous accordons à d'autres usagers selon les termes du présent Contrat.

20. **DIVERS**. Le présent Contrat sera contraignant et agira dans le meilleur intérêt de Pioneer, dans votre meilleur intérêt et dans l'intérêt des ayants droit respectifs et des cessionnaires autorisés.

21. **CLAUSE DE DIVISIBILITÉ**. Si une disposition du présent Contrat est jugée illégale, invalide ou inapplicable, alors une telle détermination n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition du présent Contrat. Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du présent Contrat sont invalides ou inapplicables, les parties doivent remplacer cette disposition par une disposition valide et exécutoire avec un effet économique aussi proche que possible d'une disposition défectueuse.

22. **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**. Toute renonciation aux réclamations, correction, amendement, ou modification de toute disposition du présent Contrat ne sera effectif que si ce document est rédigé par écrit et signé par vous et un représentant de Pioneer. Toute renonciation aux réclamations pour violation ou non-respect de toute disposition du présent Contrat ne sera pas considérée comme une renonciation future à une telle condition ou une renonciation à toute autre disposition.

23. **DROIT APPLICABLE**. Si vous résidez dans un État membre de l'UE, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément au droit belge. Si vous résidez aux États-Unis d'Amérique, le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de Californie, États-Unis. Si vous êtes un résident du Canada, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada. Si vous résidez dans un pays en dehors de l'UE, des États-Unis ou du Canada, le présent Contrat est régi et sera interprété conformément aux lois du Japon.

24. **JURIDICTION**. Les parties s'engagent à faire des efforts de bonne foi pour résoudre à l'amiable tout différend ou désaccord pouvant survenir en relation avec le présent Contrat ou toute violation de celui-ci.

Si vous résidez dans un État membre de l'UE, dans le cas où un règlement à l'amiable ne peut être trouvé, les parties peuvent choisir de régler définitivement toutes les réclamations découlant ou relative au présent Contrat ou liées à celui-ci (y compris sa composition, son interprétation, son applicabilité, son opposabilité, son caractère exécutoire et contravention) et l'Avenant, par la modalité d'arbitrage obligatoire. Si vous résidez hors l'État membre de l'UE, tous les désaccords font l'objet d'un règlement final par arbitrage contraignant tel que prévu dans les présentes. Si les parties conviennent de régler le différend par l'arbitrage, la procédure arbitrale sera conduite conformément au Reglèment d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par trois arbitres nommés conformément à ce Reglèment. Si vous résidez dans un État membre de l'UE, l'arbitrage doit se dérouler à Bruxelles, en Belgique, en anglais. Si vous résidez aux États-Unis, l'arbitrage doit avoir lieu dans l'un des trois endroits (New York, NY ; Dallas, Texas ; ou Los Angeles County, Californie). Si vous résidez au Canada, l'arbitrage doit avoir lieu dans l'un des trois endroits (Vancouver, Colombie-Britannique ; Toronto, Ontario ; ou Québec, Québec). Si vous résidez dans un autre pays, l'arbitrage doit avoir lieu à Tokyo, au Japon. L'ordonnance du tribunal arbitral sera définitive et obligatoire pour les autres parties et accompagnée de l'exposé des raisons.

Si les parties n'acceptent pas de régler le différend par arbitrage, alors pour les résidents des États membres de l'UE, les tribunaux belges ont compétence exclusive pour régler tous les désaccords découlant du présent Contrat ou liés à celui-ci (y compris sa composition, son interprétation, son applicabilité, son opposabilité, son caractère exécutoire et contravention) et de l'Avenant. Si la clause compromissoire n'est pas exécutoire, alors pour les résidents du Canada, les parties sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux situés dans la ville de Toronto, sauf interdiction contraire par la loi.

25. **INTEGRALITÉ DES ACCORDS**. Le présent Contrat constitue l'intégralité des accords entre Pioneer et vous en lien de l'objet du présent Contrat. À la résiliation du présent Contrat, les articles 7 à 25 restent en vigueur. Le terme " y compris " ou " sans s'y limiter " signifie " y compris, mais sans s'y limiter " ou " y compris les cas ".

26. **COORDONNÉS**. Si vous avez des questions ou des plaintes relatifs au présent Contrat d'usager final ou votre Compte, vous pouvez nous contacter à l'adresse https://global.pioneer/en/product\_support/support/ ou par courrier à l'une des adresses suivantes :

Pioneer Corporation  
Attn : Customer Support  
28-8, Honkomagome 2-Chome   
Bunkyo-Ku, Tokyo  
113-0021, Japan

Pioneer Electronics AsiaCentre Pte. Ltd.  
Attn : Service Centre  
2 Jalan Kilang Barat, #07-01  
Singapore 159346

Pioneer Europe NV  
Attn : European service division  
Haven 1087, Keetberglaan 1  
9120 Melsele, Belgium

Pioneer Electronics (USA) Inc.  
Attn : Service & Support  
2050 W. 190th Street, Suite 100  
Torrance, CA 90504 U.S.A.

Dernière révision :   
version 1.0 : première édition du 1er avril 2021.